

"Il ne peut y avoir de développement durable sans démocratie véritable"

# Aïr-Info

Prix : 300 F CFA

BIMENSUEL RÉGIONAL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°99 du 1er au 15 Juin 2009 - 7<sup>ÈME</sup> ANNÉE

**EXPLOSION D'UN MAGASIN D'ARMES À AGADEZ**

## PEUR SUR LA VILLE



Photo: Archives

POLITIQUE

### Nos ex-députés bientôt devant le juge

*(Lire page 3)*

AGADEZ

Pourchassé par des éléments de la police en voiture, un motocycliste tombe dans un ravin. Grièvement blessé, il décide de porter plainte.

*(Lire suite en page 5)*



Photo: Aïr Info

BILMA

le maire de la commune de Fachi M.Abba Oumar et le chef de canton Eladji Agrama Kiari enfin reconciliés par le nouveau préfet Mahamane Nour

# Un politologue s'exprime

Toute communauté est régie par des règles (écrites ou non) qui commandent à chaque membre et groupe un certain code de conduite dans la vie de la cité. Toutes les sociétés qui se réclament du respect des valeurs démocratiques, tirent leur fondement du respect de la souveraineté exclusive du peuple. C'est ainsi que dans le cas de l'Etat-Nation ou à l'Etat tout court, l'organisation et l'exercice des pouvoirs publics se fait à travers des textes fondamentaux regroupés en Constitution, une émanation et expression de la volonté populaire. D'où le contrat social qui lie le peuple à ses dirigeants, au premier chef, le Président de la République élu au suffrage direct, uninominal et universel. C'est ainsi que le Président élu reste l'interlocuteur direct du peuple qui a placé en lui sa confiance. Il est donc par définition le Premier magistrat du pays, garant de la protection et de la gestion du citoyen. Chef suprême, il est au-dessus de la mêlée et cesse d'appartenir à une catégorie de citoyens. Le député est élu dans une région et sa dimension nationale se limite à la séparation des pouvoirs qui ne met pas l'hémicycle à l'abri d'une dissolution (Art. 48) de la Constitution, un acte que le Président de la République est appelé à poser selon la situation politique qui prédomine.

Les insuffisances de la Constitution du 09 août 1999 apparaissent à travers le fait que le Président de la République,

dans un régime semi-présidentiel, se retrouve avec des pouvoirs limités, qui freinent ses actions et les efforts de l'Etat. Le régime semi-présidentiel est de type bicéphale. Ce qui fait de lui une espèce de "monstre" à deux têtes qui oblige le Président élu sur la base d'un programme politique précis, à composer et à trouver un compromis avec un Premier ministre nommé, pour toute prise de décision. Ce qui, vous en convenez bien, constitue une injustice. Ainsi, son programme sur la base duquel il a été élu ne s'impose que par la force du charisme du Président, comme c'est le cas au Niger.

En vérité le régime semi-présidentiel porte en lui-même les germes de blocage. Revenons à la Constitution de la 5ème République qui impose au Président de la République, le choix d'un Premier ministre sur une liste de trois noms que la majorité parlementaire lui donne. Le Président de la République ne peut non plus le démettre sauf si la majorité parlementaire le fait à sa place ou alors si le Premier ministre rend son tablier de lui-même. Un véritable imbroglio. La Constitution de la 5ème République porte en elle-même les germes de son insuffisance. Sinon comment peut-on comprendre que le Président de la République, élu au suffrage universel, soit bloqué dans ses actions porteuses d'espoir par la limitation des mandats alors qu'il est devenu pour les Nigériens le bâtisseur de la Nation.

Une République qui fut mise à mal par les différents régimes qui n'ont à aucun moment pu achever leur mandat. Ce qui nous avait ramené à dix ans en arrière. Et le Président Tandja est entrain de combler ces lacunes pour nous laisser un pays viable et prospère. La 5ème République est née au sortir d'un Coup d'Etat aussi qui a hérité d'un autre Coup d'Etat.

C'est l'une des raisons qui nous ont fait hériter d'une Constitution qui ne correspond pas aux aspirations du peuple nigérien. Le moment est donc venu où il faut se doter d'une autre constitution, celle qui remettra au peuple son véritable pouvoir où le Président de la République qu'il élira, aura des coudées franches afin de traduire l'aspiration de tous les citoyens en actes concrets. Pour l'HISTOIRE, la 6ème République est inévitable parce que notre pays doit évoluer vers son destin positivement. Nous devons regarder l'histoire en face. D'ailleurs, en procédant à un regard rétrospectif, nous nous rendons compte de l'évidence qui a conduit tous les pays, Etats et Nations, à changer de Constitutions dans l'intérêt supérieur des citoyens et parfois dans la douleur. Notre pays et la France sont à leur 5ème République. Il a fallu naturellement évoluer pour adapter les textes aux réalités, toujours dans l'intérêt supérieur de la Nation. Au Niger, ce n'était pas le cas jusqu'à l'annonce du référendum proposé par le Chef de l'Etat et

qui jouit aujourd'hui du soutien de la majorité du peuple nigérien. Certains pays n'ont pas de Constitution, alors que d'autres pays, comme la République Algérienne, viennent de donner un quitus au Chef de l'Etat pour qu'il fasse autant de mandats que le peuple lui confiera. Cela n'a jamais posé de problème, bien au contraire une majorité s'en est déagée. En Russie, la Constitution a été modifiée pour permettre aux députés d'être élus pour 6 ans au lieu de 5 ans et au Président de la République d'effectuer 5 ans au lieu de 4 ans dans l'intérêt supérieur de la nation, il y a moins d'un an de cela.

Dans beaucoup de pays, des Chefs d'Etat se sont faits élire et re-élire et d'autres ont effectué plusieurs mandats sans que cela fasse trembler la terre. La raison est toute simple : dans ces pays, les gens ont claire compréhension du respect de la souveraineté du peuple. Chaque pays est libre, alors libre avec son peuple, de décider de son destin. Chaque Etat se définit par la volonté du peuple, par les orientations et la vision politique qui lui conviennent. Sinon, comment peut-on continuer à museler le peuple pour satisfaire qui? Sinon, comment peut-on empêcher au peuple nigérien souverain, libre et indépendant, de changer de Constitution pour s'installer dans une nouvelle République, la 6ème? Pourquoi allons-nous continuer à conserver et à nous servir d'une loi fondamentale qui bloque l'évolution positive de

l'ensemble des Nigériens qui aspirent à un changement qualitatif ? Pourquoi veut-on empêcher aux générations futures de tirer profit d'un héritage copieux ? Sinon au nom de quelle démocratie allons-nous continuer à nous servir d'une Constitution, la seule sur les 53 pays de l'Union Africaine? Soyons raisonnables parce que le Président Tandja prépare le terrain à ceux qui viendront gouverner longtemps ce pays. Ils le lui reconnaîtront un jour. Voilà pourquoi fort de sa sagesse, le peuple nigérien a demandé dans sa diversité une rallonge au Président Mamadou Tandja afin qu'il leur lègue une République où le citoyen décidera de son sort. Au Niger comme ailleurs, le référendum a toujours été la voie légitime pour départager ceux qui s'opposent. Il n'y a vraiment pas de quoi s'agiter ou retourner la terre. Le Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Mamadou Tandja, est respectueux du peuple souverain qui l'a placé là où il est. C'est pourquoi, il suffit d'aller jeter son bulletin dans l'urne sans histoire et en bon citoyen. C'est ce geste magnanime et républicain que doit exécuter tout bon citoyen, le moment venu. "Celui qui l'emportera poursuivra le travail", comme le confiait tout récemment le Président de la République, Mamadou Tandja dans une interview à RFI en langue nationale. Tout est donc clair et les Nigériens connaissent le sens du référendum.

*Dr Abdoulaye Hassane Diallo*

## EXPLOSION DU MAGASIN D'ARMES D'AGADEZ PEUR SUR LA VILLE

Agadez ! Dimanche 7 juin 2009 ! 15H 45 mn ! Au moment où les fidèles s'apprêtaient pour accomplir leur devoir de prière, des lourdes déflagrations se font entendre ! Une fois, deux fois, plusieurs fois de suite et tout s'affole ! Il tonnait de partout. Du nord-est de la ville d'abord, et de toutes parts ensuite ! On a l'impression que c'est toute la ville qui tremble.

Malgré la chaleur torride à cette heure de la journée, ce fut le sauve-qui-peut. D'aucuns courraient pour sauver leur vie, d'autres pour savoir ce qui se passe. Tout le monde craint le pire : une attaque des rebelles, mais personne n'ose le croire !

« Impossible ! Les fronts armés sont en pourparlers avec l'Etat ! », rassure quelqu'un. Mais qu'est-ce qui se passe alors ? Des vitres de fenêtres soufflées tétanisent les gens et accentuent leur peur. Et la frayeur monte d'un cran quand des militaires, inquiets, courent pour évacuer leur famille. Des maisons, surtout celles qui jouxtent la compagnie militaire menacent aussi de voler aux éclats ! Au sein de l'hôpital, des malades alités ne savent plus où donner de la tête ! Quelque chose s'est passé dans l'enceinte de cette compagnie mais personne n'a une explication. Résultat, on suppose : « c'est une attaque » ou « c'est un affrontement

entre des militaires pro-Tazartché et anti-Tazartché »...

C'est quelques minutes après que l'origine du problème est située : « le magasin d'armes brûle ! Il risque d'exploser d'un moment à l'autre ! Vaut mieux vous caser loin d'ici ! », conseille un jeune militaire à l'adresse de notre foule de curieux massée à quelques dizaines de mètres de la compagnie. Un cordon de sécurité a été très vite placé pour éviter tout contact avec la zone.

Dans le ciel aussi, un avion de reconnaissance de type DA 42 de l'armée nigérienne surveille les alentours pour prévenir toute mauvaise intention.

Quarante minutes après, des éclats assourdissants se faisaient entendre par intermittence d'abord avant de s'arrêter enfin. Vers dix-sept heures, le gouverneur de la région Abba Mallam Boukar confirme à la presse les faits : « C'est un de nos magasins d'armes qui a explosé ! C'est la chaleur qui en est la cause ! On ne déplore aucune perte en vie humaine. Il y a seulement deux blessés légers parmi les sapeurs pompiers ! Il y a eu des dégâts matériels ».

Cet incendie n'est pas le premier ! Il y a quelques années déjà, un incendie similaire a touché l'une des soutes à munitions d'Agadez ! En 2000, au temps du colonel

Zada, alors commandant du Bataillon Inter-Armes de Dirkou, le magasinier Abdoul Aziz Saley Yaro a par erreur lors d'une inspection d'armes fait déclencher une balle qui toucha un des nombreux obus stockés dans le magasin. Un grand et grave incendie s'en suivra et fera hélas deux morts dont le magasinier Aziz cramés dans l'incendie.

Ce qui était arrivé ce dimanche à Agadez pose une fois encore un débat : Faut-il oui ou non déplacer la caserne militaire actuelle d'Agadez qui se trouve presque au cœur de la ville? De nombreuses voix penchent pour l'affirmative.

*David & Dim*

**Effarant! De 2000 à 2009, soit deux (2) législatures durant, les députés nationaux se sont octroyés par délibérations plus de 8 milliards de francs d'avantages et indemnités parlementaires en violation de la loi. Il s'agit de 186 députés dont certains ont cumulé deux (2) mandats électifs successifs alors que d'autres n'ont accompli qu'un seul mandat, soit pour la législature 2000 à 2004, soit pour celle de 2004 à 2009. Il se susurre que le dossier risque de passer devant les juges. Et plouf ! nos élus risqueront d'être frappés par l'Article 134-1 du Code pénal et du Code de procédure pénale qui stipule que : "Est puni d'un emprisonnement de deux (2) à moins de 10 ans et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 de francs, le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif, ou exerçant les fonctions de représentant, administrateur ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des sociétés d'économie mixte ou par toute personne agissant pour le compte de l'une de celles susmentionnées, de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires. Ceux qui auront bénéficié de ces faits seront punis des mêmes peines. Il ne pourra en aucun cas être fait application des dispositions relatives aux circonstances atténuantes ou au sursis. Les coupables conformément aux dispositions de l'article 25, peuvent être privés de tout ou une partie des droits mentionnés à l'article 21". Selon l'Article 21 : "La dégradation civique sera encourue du jour où la condamnation sera devenue irrévocable et, en cas de condamnation par défaut du jour d'affichage de l'extrait de l'arrêt de condamnation. Elle consiste : 1- Dans la destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois ou offices publics. 2- Dans la privation du droit de vote, d'élection, d'éligibilité et en général de tous droits civiques et politiques et du droit de porter aucune décoration". Même si il se rapporte que le trop-perçu de nos députés limogés pourrait être compensé par leurs avantages et autres indemnités de départ, le bout du tunnel n'est pas pour demain. DIM**

Mahamane Ousmane	88.232.616	Mohamed Sinad	80.496.552	Hamid Algabid	11.361.984
Abdou Abdourahamane	83.913.438	Moumouni Kalilou Kangaye	33.869.412	Boukari Sani dit Zilly	35.276.928
Abdou Bako	72.600.324	Mounkaïla Arouna	25.156.200	Hamidil Alio	46.805.352
Abdoul Rahim Balarabé	28.179.630	Moussa Ali Oumar	33.136.686	Mme Haoua Barazé	46.574.676
Abdoul Karim Hamidou	34.183.626	Moussa Nouhou	83.852.880	Hassane Mossi	47.079.744
Abdourahamane Mamadou	31.500.702	Mountari Moussa	32.852.922	Ali Botrane	25.470.568
Aboubacar Abdoul Wahab	34.741.200	Na Allah Gouzayé	33.722.082	Issa Lamine	5.691.000
Adamou Bahago	25.280.400	Nassourou Samaïla	30.781.200	Issaka Ali	27.714.528
Sanoussi Manzo	28.299.416	Oumarou Ibrahim	32.522.982	Issaka Djégoulé Hassane	21.916.224
Adamou Galabi	34.921.200	Oumarou Laouali	32.041.198	Abdoulaye Morou	0
Adamou Idrissa	81.039.630	Ousmane Souleymane	31.321.200	Issaka Maman	25.658.064
Moussa Siddo	16.749.744	Ousseïni Ibrahim	33.301.200	Kalla Ankouraou	59.626.128
Adamou M.Djermakoye	74.336.460	Sabiou Mamane	80.969.226	Mme Karim Fatouma Zara Ali	46.551.696
Ahmed Babati	34.921.200	Sabo Saïdou	24.975.690	Kinni Naouwène	45.639.744
Ahmed Ould Oumadah	79.487.328	Saïdou Ama	83.231.328	Laouali Yacoubou	46.551.696
Alhousseïni Alghoubass	36.361.200	Saley Abdou	29.299.200	Magagi Mamane Dada	60.166.128
Alka Saley	34.741.200	Salissou Abdou	33.430.530	Mahamane Habibou Yérïma Bako	47.706.120
Alkabouss Moussana	30.145.344	Salissou Mamane	81.459.684	Mahamadou Manirou M. Roro	47.139.480
Alidou Soumaïla	80.428.986	Sekou Cissé Oumarou	92.065.650	Mahamadou Zada	48.166.128
Amadou Oumarou Bonk	34.272.984	Sidikou Oumarou	32.881.200	Mahamane Ibrahim	49.329.744
Amadou Salifou	8.580.000	Sileymine Ben Hamed	78.997.128	Mahamane Nomao Djika	47.626.128
Barka Tambari Maïgochi	32.011.200	Souley Oumarou	33.614.664	Mahamadou Diallo Abdouramane	46.377.936
Bawa Oubandawaki	18.952.800	Soumana Ousseïni	33.631.200	Mamane Laouali Amadou	46.374.432
Bello Doua	28.958.250	Soumana Sanda	71.562.090	Mamouda Mahaman	47.271.696
Bonkano Maïfada	85.764.498	Yahaya Lati	34.201.200	Mamoudou Sourghia	47.242.464
Boubacar Tahirou	32.757.744	Lawali Hamissou	2.770.200	Mme Mariama Alassane	45.794.664
Boukari Souley	33.604.656	Abba Adam Ousseïni	47.446.128	Mme Mariama Mathieu	46.164.288
Boureïma Gado	34.369.512	Abdou Dariri	48.166.128	Mme Mariama Sadou	46.164.288
Elhadji Abdou Hamed	34.577.088	Haladou Amadou	47.595.408	Mme May Malam Gonimi	46.164.288
Elhadji Ada dit Yaro Abdou	34.769.400	Abdoulaye Diori	47.242.464	Abdouramane Attayou	47.079.744
Elhadji Amadou Yacouba	82.222.068	Agali Mano	46.711.560	Moussa Alassane	50.416.128
Elhadji Bako Abou Dadami	34.576.800	Alassane Ali	45.657.936	Moussa Idé	46.917.024
Elhadji Bonto Formo	34.535.940	Algabi Atta	48.166.128	Moussa Salé	46.515.720
Elhadji Hamani Yayé	36.280.176	Ali Abdourahamane	48.166.128	Moussa Zangaou	47.242.464
Elhadji Maman Dan Kandé	35.471.034	Ali Magagi Issaka	46.685.352	Oumarou Amadou Maïnassara	48.166.128
Elhadji Maman Arji	82.187.328	Amadou Goulo Abdou	47.446.128	Oumarou Malam Alma	47.148.468
Elhadji Maman Issa	79.836.996	Amadou Soumana	48.166.128	Mme Ramatou Mahaman	45.813.192
Elhadji Sani Souley Dangara	81.707.328	Abdoulaye Koro	0	Saïdou Tahirou Mayaki	49.876.128
Elhadji Yacouba Alkaria	33.161.034	Bahamdi Mohamed Lebechir	48.935.352	Soumana Kangueye	0
Goumar Mohamed	9.120.000	Mme Bana Fatima Moutari	48.166.128	Mme Salamitou Balla Goga	46.164.288
Halidou Magé	26.968.368	Bassirou Ibo	46.685.352	Saliah Oumarou	48.166.128
Habi Mahamadou Salissou	10.233.000	Bazoum Mohamed	34.325.352	Salifou Adamou	55.996.128
Hama Assa	35.242.621	Bello Barkiré	48.166.128	Salissou Garba	47.242.464
Hamadou Mouhmodoune	31.831.200	Elhadji Boulou Mamadou	46.359.744	Sani Dan Biri	0
Hamid Algabid	31.831.200	Brigi Rafini	34.546.128	Sani Ousmane	47.718.912
Ibrah Chaïbou	27.190.476	Chaïbou Elhadji Ibrahim	42.298.512	Sanoussi Jackou	46.377.936
Ibrahim Abbalélé	67.606.596	Mme Maïdouka Halima Diallo	5.867.610	Sardaouna Mahamane Salifou	27.222.732
Ibrahim Nomao	33.817.170	Salissou Amadou	48.526.128	Ibrahim Abarchi	19.999.956
Ibrahim Sorab	25.470.702	Chérif Ould Abidine	47.452.368	Sidi Mohamed Asseyed	49.426.128
Intarou Djermakoye	83.258.382	Dina Tankari	47.530.032	Sinad Mahmoud	48.935.352
Issaka Harou	34.171.200	Mme Djibrilla Hapsatou	46.164.288	Hama Bagué	48.166.128
Janaïdou Gado Sabo	74.479.128	Mme Elback Zeinabou	48.084.288	Amadou Seydou	0
Katiella Gasso Maman Kiari	31.737.102	Boubacar Boukari	48.166.128	Taher Ibrahim Ahmed	48.166.128
Labi Oumarou	30.104.664	Elhadji Amadou Nomaou	48.166.128	Waziri Malam Adji dit Doumba	47.242.464
Mahamadou Amadou	34.081.200	Elhadji Harouna Moussa	48.166.128	Yacouba Ousseïni	46.366.128
Mahamadou Issoufou	78.670.530	Elhadji Kadri Maman Mouctari	46.917.024	Yaou Elhadji Djibrillou	48.166.128
Mahamadou Kadri	82.214.616	Elhadji Moussa Adamou	48.166.128	Mme Zakari Aminatou Habibou	45.815.496
Mahamadou Tanko	32.281.200	Elhadji Raja Chaïbou	48.166.128	Zakou Djibo	48.166.128
Mahamane Saley	36.241.776	Falké Bacharou	35.086.128		
Maïdagi Allambaye	84.164.136	Gado Moumouni	46.377.936		
Mamane Amadou Magawata	78.966.552	Garba Souley	48.166.128		
Massaoudou Hassoumi	33.688.638	Grémah Boukar Koura	49.325.352		
Madame Mounkaïla Aïssata	76.927.224	Mme Hadizatou Mousa Gros	48.414.288		
		Mme Amina Ali	0		

## COUP DE



## GUEULE...

Contre le mutisme sur les exactions commises sur les civils

Le rapport d'amnesty vient de citer le nom de notre pays dans le cadre des exactions commises sur des civils lors du conflit armé au nord Niger. Il vient confirmer ce que tout le monde sait: des pauvres populations civiles ont été maltraitées, dépouillées, et même assassinées par ceux qui doivent les protéger; que des paisibles passagers ont sauté sur des mines anti-char, fouettés et rançonnés sur les différents axes d'Agadez par des hommes en armes. Alors vivement une justice. *Dim*

## APOSTROPHE CITOYENNE À

A Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

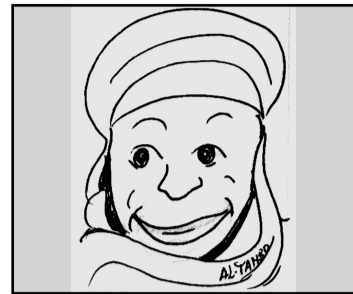
Monsieur, j'ai l'honneur de vous réapostropher sur le sort de plusieurs de nos concitoyens détenus dans le cadre de l'insécurité au nord Niger.

Avec l'espoir de la paix, plusieurs familles attendent avec impatience la libération des leurs ! En rappel, la plupart d'entre eux ont été arrêtés sous le prétexte de la mise en garde décrétée sur la région d'Agadez. Ces nigériens arrêtés souhaitent que la justice pense à eux, surtout que pour bon nombre d'entre eux, le dossier est désespérément vide. Qu'en est-il de leur cas avec les récents pourparlers? Quand est-ce que la justice va se pencher sur leur dossier ? Voilà des questions que se posent les familles de ces détenus et que nous avons la lourde mission de vous transmettre.

Dans l'attente d'une réponse dans le prochain numéro, veuillez agréer Monsieur le ministre l'expression de mon grand respect.

*Ibrahim Manzo Diallo  
Citoyen à Agadez*

## COUP DE



## COEUR...

Pour le démarrage du cantonnement des ex-combattants à Emidgra

Depuis quelques jours, les combattants du FPN commencent à se regrouper vers Emidgra en vue de leur désarmement imminent. C'est dans cette optique qu'un avion cargo battant couleurs libyennes a atterri à Agadez et décharger des vivres et des tentes destinées à ce site de cantonnement. Les combattants qui sont actuellement sur place sont ceux du FFR de Rhissa Ag Boula et du MNJ de Aghali Alambo, ils répondent toujours aux abonnés absents. On a comme l'impression que les négociations entamées ont du plomb dans l'aile. *Dim*

## Tamanrasset :

## Transfert d'eau à partir de In Salah

Le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, a effectué une visite d'inspection sur le chantier du plus grand transfert d'eau en Algérie, en l'occurrence le projet d'alimentation en eau potable de la ville de Tamanrasset à partir d'In Salah.

Distantes de 750 km, les deux villes sont en cours d'être reliées par une double conduite d'eau longue de 1258 km. Ce système de double voie de canalisation permettra de parer à tout risque de rupture d'alimentation en cas d'incident.

Ce mégaprojet devant être réceptionné au cours du premier semestre de l'année prochaine se décline par un premier pompage d'eau de la nappe de l'Albien située à In Salah, son transfert vers le chef-lieu de wilaya qui est Tamanrasset par voie de conduites souterraines à des niveaux d'altitude différents, et un second pompage au niveau du réservoir de réception situé non loin du

même chef-lieu. Ce projet prévoit de couvrir les besoins en eau potable des habitants de Tamanrasset ainsi que ceux des régions périphériques, à raison de 50 000 m<sup>3</sup> par jour dans un premier temps pour atteindre dans un second temps 100 000 m<sup>3</sup>/jour à l'horizon 2040. Le projet comprend nombre d'ouvrages de grande teneur dont 24 forages de 600 mètres de profondeur, pas moins de 100 km de réseau de collecte, de 8 réservoirs, d'un réservoir de tête et un autre terminal de 50 000 m<sup>3</sup> de capacité chacun, de 6 stations de pompage et d'une station de déminéralisation de 100 000 m<sup>3</sup>/j. La réalisation de cette dernière sera soumise incessamment à concurrence par un avis d'appel d'offres. Evalué à son lancement en janvier 2008 à 150 milliards de dinars, le mégaprojet de transfert In salah-Tamanrasset a été réévalué à 197 mds de dinars pour cause de la nécessité d'accomplir des travaux additifs. « C'est un défi que de livrer ce grand projet en 36

mois. Mais nous serons au rendez-vous en 2010. L'état d'avancement actuel des travaux est de 65% », indique Abdelmalek Sellal, en notant l'existence de réelles difficultés sur le terrain d'ordre climatique et géomorphologique.

## Conditions de travail difficiles

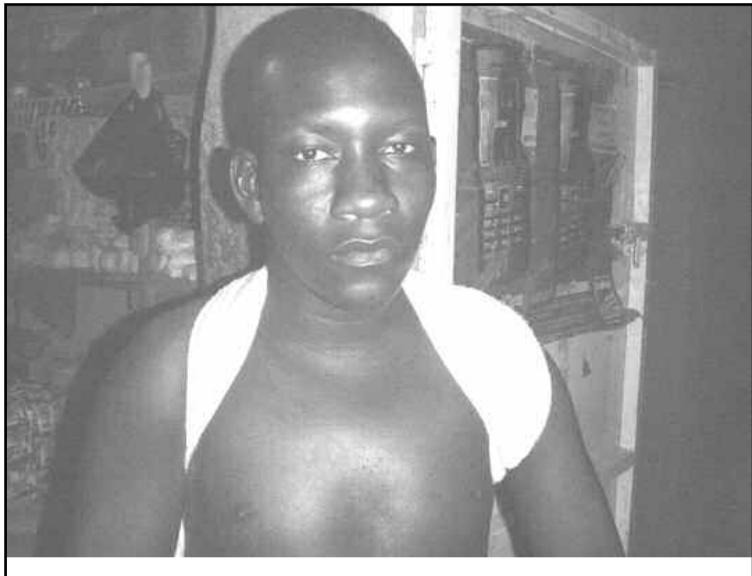
Dans des conditions climatiques peu clémentes, les travailleurs de l'entreprise chinoise CGC en charge du projet, ainsi que ceux de l'entreprise algérienne Cosider et ceux de l'ADE, au nombre total de 5000 personnes, accomplissent presque des miracles en œuvrant au raccordement des veines porteuses de ce liquide précieux dans ces zones où la roche côtoie le sable, et où la pluie, une manne aléatoire, est rare. A 1442 mètres d'altitude, le réservoir terminal est en travaux. « Je veux une bonne qualité de travail, comme celle dont vous avez fait preuve à Constantine », lance Sellal aux ouvriers chinois. Au niveau du terminal 2 de la station de pompage, le ministre ordonne

que la cadence de travail soit accélérée. « Il faut travailler jour et nuit. Vous avez six mois de retard, faites autant que les autres chantiers », dit-il à un chef de projet chinois. Ce dernier lui répond : « La première pompe sera réceptionnée en octobre et la dernière en mars 2010 », dit-il, en revendiquant l'augmentation du nombre d'ouvriers chinois. Une demande qui trouvera un avis favorable de la part du ministre qui promet de régler ce problème. Interrogé sur la décision du gouvernement d'arrêter l'importation de la main-d'œuvre étrangère, Sellal nous répond : « Il y a un quota à respecter, le nombre d'ouvriers chinois est de 120 contre 256 algériens ». La société chinoise a de plus revendiqué le remboursement de l'engagement payé à la société de gardiennage engagée pour la protection des chantiers. « L'ADE a promis de rembourser, on attend », nous dit un ouvrier chinois. A noter toutefois que cette même société refuse de verser les 35% de caution bancaire prévue pour chaque factura-

tion afin d'éviter de payer l'impôt à chaque étape. Le long du parcours du réservoir terminal jusqu'à la région d'In Eker est émaillé de tranchées. La guerre des tranchées dans la région n'a pour seul enjeu que d'arriver à terminer les travaux dans les délais. Dans la région d'In Eker, le paysage est imposant de tristesse. Et pour cause, jadis terrain pour les essais nucléaires français de 1962 à 1966, le site d'In Eker a été le théâtre de 13 essais nucléaires, dont deux avec fuite radioactive en surface. Une longue barrière entoure le site sur laquelle on ne peut lire que le mot « Zone ». Les conduites d'eau ne sont distantes de cette barrière que de quelques mètres. « Le Commissariat à l'énergie atomique a fait une expertise et affirme qu'il n'existe aucun risque sur le passage des conduites et sur l'eau. Le suivi est toujours de mise pour plus de précaution », indique le ministre des ressources en eau.

*El.Watan*

**Pourchassé par des éléments de la police en voiture, un motocycliste tombe dans un ravin. Grièvement blessé, il décide de porter plainte**



Le motocycliste blessé à sa sortie de l'hôpital

Je m'appelle Lawali. Je suis marié et père de famille à Agadez. Je suis kabou-kabou (moto-taxi) à Agadez depuis longtemps. Le jeudi 4 juin 2009, il était vingt heures lorsqu'après une dure journée de travail, je revenais tranquillement chez moi au quartier Misrata. J'ai croisé alors un 4x4 qui roulait vers moi à toute allure. Les occupants m'ont dit de m'arrêter et comme c'est la nuit et que je ne distinguais pas qui c'était, j'ai refusé de m'arrêter ! Comment l'aurai-je fait avec tous ces bandits qui vous arrêtent, vous bastonnent et volent votre moto et tout ce que vous possédez. Je vous jure que si j'avais distingué que c'était la police, j'allais m'arrêter puisque toutes mes pièces sont en règle. Je ne crains aucun contrôle. Regardez- vous-même (NDLR : effectivement toutes les pièces sont en règle, assurance, carte grise, vignette, autorisation d'exercice de moto-taxi, taxe de voirie de la mairie...etc). Le véhicule m'a pourchassé en toute vitesse et voulait même m'intercepter la route. J'ai eu très peur et je filais aussi en toute vitesse. C'est alors que j'effectuai un grand saut en avant après avoir cogné le bord d'un ravin! En tombant, j'ai perdu connaissance sous le choc ». La suite, c'est des témoins qui la lui raconteront. Voulant l'abandonner à son triste sort, un homme en civil, qui serait un agent de FNIS a interpellé alors les policiers en ces termes : « Vous n'allez pas l'abandonner comme ça, quand même ! ». Les policiers seraient alors revenus pour prendre le jeune homme blessé mais aussi embarquer l'homme qui s'est mêlé de « ce qui ne le regarde pas ». Le blessé fut évacué à l'hôpital et l'autre conduit au commissariat. Ayant décliné son identité, il fut relâché. Le blessé passera deux jours à l'hôpital avec une clavicule cassée et plusieurs blessures. A peine sorti de l'hôpital, le blessé saisit son syndicat, lequel saisit à son tour l'USTN et une plainte déposée contre les policiers qui ont commis l'acte. D'après les délégués des syndicats qui ont rencontré les responsables de la police, ceux-ci affirment que ce qui est arrivé n'engage que les auteurs. Des consignes ont toujours été données aux éléments de police sur le terrain de ne point engager des poursuites avec les motocyclistes. Un procès-verbal signé à ce sujet existe actuellement. Affaire à suivre.

**“C'est la lecture d'une société en perpétuel mouvement qui doit nous interpeller mais aussi nous édifier. La vie est une école, ne l'oublions surtout pas !”, conseille Jacques Banaou, créateur du jeu «Le Combattant voyage au royaume de la vie»**

**Aïr Info:Qu'est-ce que Le Combattant «Voyage au royaume de la vie» ?**

**Jacques Banaou :** C'est jeu un éducatif et amusant conçu à partir de la réalité culturelle du Niger dans l'esprit de créer les occasions d'échange et de débat inter jeunes et sur toutes les questions relatives au changement de comportement face à l'explosion du VIH/SIDA dans notre milieu.

**Quelle est sa cible principale ?**

C'est un jeu destiné aux jeunes de 12 à 45 ans alphabétisés ou non alphabétisés.

**Quelle est sa particularité par rapport aux autres supports de sensibilisation ?**

C'est un support de sensibilisation de proximité qui permet aux jeunes d'échanger, de s'exprimer librement et sans complexe au sujet du SIDA brisant ainsi le tabou de cette dernière.

**Puisque c'est un jeu destiné aux jeunes ; comment donc peuvent-ils en acquérir ?**

Les ONG et Associations qui interviennent dans le domaine de la santé Sida peuvent mettre ce jeu éducatif à la disposition de la jeunesse par les projets de formation et d'animation à travers les écoles, les bibliothèques, les foyers féminins, les fadas bref partout où les jeunes se croisent.

**Qu'est-ce qui vous a motivé à concevoir ce jeu ?**

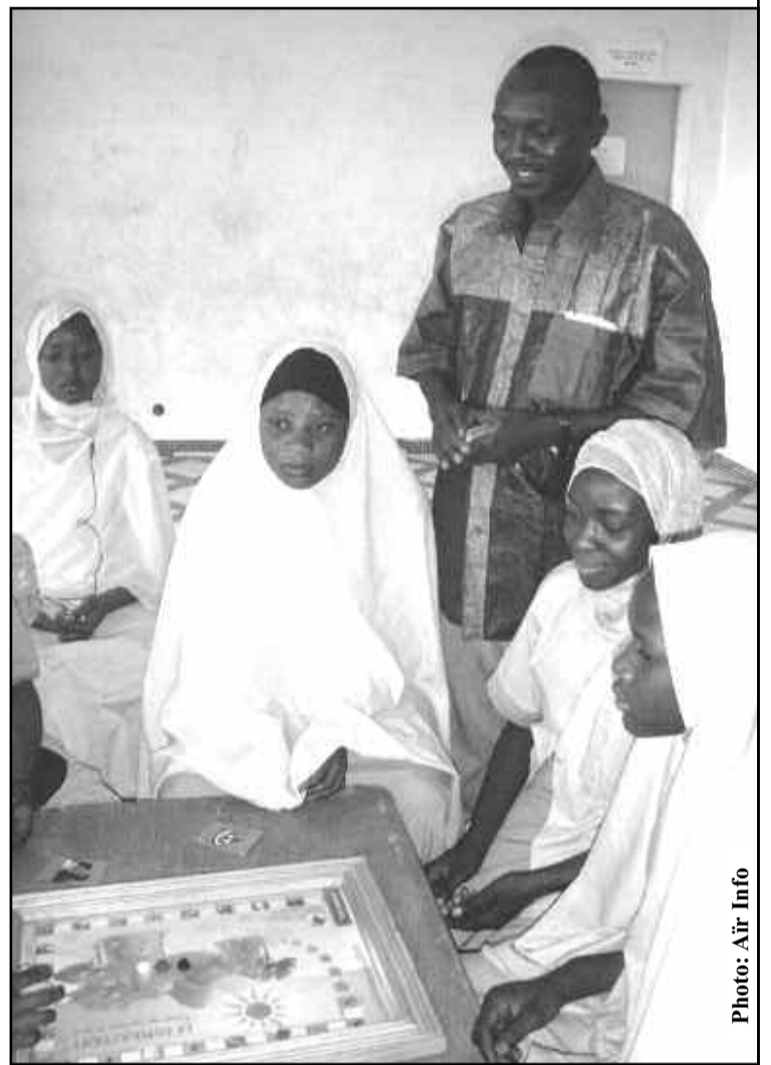


Photo: Aïr-Info

Jacques Banaou (en haut) devant des joueuses à la MJC d'Agadez

C'est suite à un constat : parmi les multitudes des supports de sensibilisation, il manquait les jeux éducatifs ayant trait à notre culture ; or les nigériens aiment beaucoup le jeu des dés. Alors puisque le jeu suscite un certain engouement au sein de notre jeunesse, je me suis dit qu'il serait plus facile de transmettre le message par ce canal. Donc ici c'est la détente qui sert d'appât à l'éducatif.

**Enfin, dites-nous votre source d'inspiration ?**

C'est la lecture d'une société en perpétuel mouvement qui doit nous interpeller mais aussi nous édifier. La vie est une école, ne l'oublions surtout pas !

Réalisée par DIM

Pour d'autres compléments d'information, prendre attache avec :  
Banaou Mahamadou dit Jacques-  
Cel : 00227 96 40 42 71  
E.mail :  
[binaou\\_mahamadou@yahoo.fr](mailto:binaou_mahamadou@yahoo.fr)  
BP : 50 Agadez NIGER

**La Radio SAHARA FM toujours fermée**



**Aïr Transport**  
Voyagez en toute quiétude

## Deux jeunes d'Agadez écrivent à son Excellence Tandja Mamadou, Président du Niger

Monsieur le Président,

Suite à un financement de l'USAID, la section nigérienne de l'ONG internationale Mercy Corps a exécuté un programme dénommé « pro jeunes » sur une période de deux ans en faveur des jeunes de la région d'Agadez. Ainsi 344 jeunes ont été recrutés dans trois communes : Agadez, Arlit et Tchirozérine. Ces jeunes appelés « pairs éducateurs » par ce programme devraient normalement tous profiter des formations en aptitude de la vie ou « life skills », des formations professionnelles ainsi que des micro crédits qui doivent leur permettre d'effectuer des activités lucratives afin de lutter un temps soit peu contre le chômage et le manque d'emploi qui sont très souvent source des pensées négatives.

C'est dans cette optique que deux pairs éducateurs Adamou Ali et Anacko Assadeck que nous sommes, avons décidé de nous associer pour créer une entreprise de vente des poissons frais dénommée « GIE poissonnerie Kaocen ». Cette entreprise dès sa naissance a été confrontée à des problèmes d'argent parce que d'abord le montant de micro crédit qui lui a été alloué était très en deçà de ce qu'elle a demandé et ensuite elle a eu à effectuer des dépenses imprévues mais nécessaires telles que le dédouanement du véhicule qu'elle a payé, la publicité et l'achat de certains accessoires. Le chef d'agence BRS/Agadez de l'époque nous a demandé alors de lui adresser une lettre de demande de crédit supplémentaire qui va nous permettre de relancer nos activités, chose que nous n'avons pas hésité à faire mais finalement rien et pire il a même saisi tout notre matériel. Quand ce dernier a quitté, celui qui a assuré son intérim n'a pas pu faire quelque chose pour nous aider à trouver une solution au problème auquel nous sommes confrontés jusqu'à l'arrivée de l'actuelle patronne qui nous a demandé de lui proposer une autre activité avec des chiffres à l'appui qui vont la convaincre qu'une fois que nous allons exercer cette nouvelle activité nous parviendrons à mobiliser suffisamment de l'argent pour honorer notre engagement vis-à-vis de la banque, ce que nous avons fait en lui ayant proposé la vente de bois de chauffe associée à celle de la glace, c'est ainsi cette dernière nous a dit que dès qu'il y aura de nouveau elle nous contactera. Mais notre surprise a été très grande lorsque nous apprenions dans la rue que tout notre matériel a été vendu aux enchères et qu'aucun franc ne nous sera donné pour exercer notre nouvelle activité, chose que la patronne régionale de la BRS nous a confirmé quand nous sommes allés la voir; en un mot notre entreprise vient d'être mise à mort or nous avons attendu le dénouement de ce problème depuis plus d'un an. Nous savons

très bien que Mercy Corps est au courant de cette nouvelle décision que vient de prendre la BRS sans même prendre la peine de nous informer au préalable. Il y a lieu aussi de porter à votre connaissance Monsieur le président de la République que 187 millions de francs CFA ont été versés à la BRS /Niger, comme fonds de garantie à ces 344 jeunes or certains d'entre ces derniers fatigués d'attendre, ont préféré partir en exode donc leur part de garantie pourrait être utilisée pour soutenir leurs frères « pairs éducateurs » qui ont reçu le micro crédit mais qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs activités.

Et si nous nous permettons d'être la voix de sans voix, c'est pour vous dire qu'actuellement l'écrasante majorité de ces malheureux pairs éducateurs attendent toujours leur micro crédit qui ne vient pas encore, beaucoup d'entre ces infortunés n'ont pas reçu encore leur formation en entrepreneuriat comme prévu dans le programme, pour ceux qui ont reçu une soit disant formation professionnelle, ils ne peuvent exercer aucune activité car leur matériel est saisi et stocké au siège de Mercy Corps d'Agadez, bref tous ces 344 pairs éducateurs sont désespérés et malheureux car ne sachant plus à quel sort ils sont voués.

Pour vérifier la véracité de nos propos, nous vous invitons Excellence Monsieur le Président de la République de diligenter une enquête sur le terrain et nous serons disposés à mettre vos enquêteurs en contact avec tous les pairs éducateurs qui ne sont pas encore partis en exode car à force d'attendre qu'on les appelle pour avoir leur micro-crédit, certains pairs éducateurs ont perdu patience et sont tentés par l'aventure vers le maghreb. Pourtant dans le bilan de fin de programme que les responsables de pro jeunes ont présenté au mois de septembre 2008 à Agadez, ils ont estimé que les résultats qu'ils ont obtenus sont satisfaisants; nous avons été estomaqués et sidérés quand nous avons entendu cela mais eu égard à tout ce qui précède jugez en vous-même Excellence Monsieur le Président de la République. Ceci étant, nous vous demandons de nous venir en aide afin que toutes les erreurs commises par Pro Jeunes soient corrigées et que les pairs éducateurs rentrent dans leurs droits car nous savons très bien que vous êtes très sensible à tout ce qui touche la jeunesse de votre pays.

Recevez Monsieur le Président de la République l'expression de notre profond respect et de notre très haute considération.

*Adamou Ali et  
Anacko Assadeck*

jusqu'au 30 juin 2009



**50 f** la min  
de 18 h à 6 h sur tout le réseau Orange

Jusqu'au 30 juin, les appels de nuit sont réduits sur tous le réseau Orange. Profitez du tarif de 50 f de 18 h à 6 h vers les numéros Orange et communiquez deux fois plus longtemps avec vos proches. Avec Orange, vivez des nuits pleine d'émotions.

Service Clients : 222 depuis un mobile Orange  
ou 90 22 22 22 depuis un autre opérateur • www.orange.ne



## Le maire de la commune de Fachi M.Abba Oumar et le chef de canton Eladji Agrama Kiari enfin recon- ciliés par le nouveau préfet Mahamane Nour

Il nous souviendra que le maire et le chef de canton de Fachi connaissent ces deux dernières années des incompréhensions liées à la gestion des parcelles. C'est pour régler ce problème qui pendait à la justice de Bilma mais aussi prendre

attache avec les populations relevant de son entité administrative que le nouveau préfet du département de Bilma Abdou a entrepris une tournée du 25 et 26 Avril dernier. Pour régler ce différend, et cela dès sa prise de service, le préfet Mahamane Nour a mis en place un comité présidé par le secrétaire général de la préfecture et trois membres dont l'honorable chef de canton de Bilma; le greffier en chef à la justice de Bilma et du chargé de mission à la présidence Omar Abagana en vue de trouver une solution à cette incompréhension larvée entre le maire et le chef de canton. Le comité qui a travaillé pendant deux semaines a présenté le fruit de son labeur. Le chef de canton et le Maire se sont réjouis de la fin heureuse de cette incompréhension et se sont pardonnés mutuellement. Le préfet de Bilma a quant à lui vivement remercié le comité et salué cette paix des braves intervenue entre les deux autorités. En marge de cette rencontre de réconciliation, le préfet Mahamane Nour a animé un grand meeting au cours duquel il a développé des



*Le Préfet de Bilma  
Mahamane Nour*

thèmes si chers à l'unité Nationale; la sécurité et les futures explorations minières. Après ce meeting, la délégation a visité les ouvrages réalisés dans le cadre du programme spécial du Président de la République. Et à toutes ces étapes, le préfet a insisté sur l'appropriation de ces ouvrages réalisés à grand frais par les populations pour le développement du pays.

*Ali Doungou A.*